

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune de Cogolin organise durant les périodes scolaires au travers du service Animation-Jeunesse un accueil périscolaire (pré et post-scolaire) pour les enfants résidant à Cogolin et scolarisés de la petite section au CM2.

Cet accueil permet aux familles des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de bénéficier d'un accueil périscolaire les matins et soirs où sont développées des activités manuelles, ludiques et sportives.

Les modifications du règlement intérieur portent sur :

- la mise à jour et l'harmonisation des règlements intérieurs (modification des horaires, des pièces justificatives à fournir...) ;
- la réduction du délai de modification des plannings d'inscription.

N° 2018/057

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS (E.A.L) - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2 - MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le - 5 AVR. 2018

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_057-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/057

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS (E.A.L.) - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2 - MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Établissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) Accueils périscolaires de la Petite Section au CM2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSADE

